

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 14 OCTOBRE 2016

Etaient présents : Mmes BIGOT, FÉVRIER, HUBERT
MM. PANNIER, POUSSE, JOURDAIN, FOURNIER, SIMON, GOUPY
RADIGUE

Etaient absents / excusés : Madame PASQUIER Marie-Thérèse donne pouvoir à Mme BIGOT
Madame PEREIRA donne pouvoir à M. JOURDAIN
Monsieur RICHET donne pouvoir à Mme FÉVRIER
Madame PASQUIER Séverine

Secrétaire de Séance : Madame HUBERT Céline

L'an deux mil seize, le quatorze octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 7 octobre 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur PANNIER Olivier, Maire.

Le compte rendu de la réunion du 9 septembre 2016 ne suscite aucune remarque particulière.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Demande de subvention exceptionnelle de l'association « Vélo Club Belinois »
- Demande de subvention de l'association « Comice Audonien 2017 »

Le Conseil Municipal accepte l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

✓ Demande de subvention exceptionnelle de l'association Vélo Club Belinois

Monsieur JOURDAIN présente la demande de subvention de Monsieur RADIGUE, Président de l'Association Vélo Club Belinois pour l'organisation d'un cyclo-cross le 27 novembre 2016.

Monsieur RADIGUE, membre du Conseil Municipal, ne participe pas à cette délibération.

Par délibération en date du 4 juillet 2014, le Conseil Municipal a fixé des règles d'attribution pour les demandes exceptionnelles devant répondre à trois critères :

- à la fois au rayonnement et au développement du projet de l'association dans les domaines du sport, de la culture, de l'expression artistique, du lien social voire du tourisme et de l'attraction locale
- au seul rayonnement de la commune
- seulement au développement de l'association

Cette subvention d'un montant maximum de 500 € pour un premier projet qui pourrait, en cas de déficit, être majorée de 50% du montant initial octroyé.

Cette demande répondant au critère en terme de projet exceptionnel (cyclo-cross), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer 250 € à l'association Vélo Club Belinois. Cette dépense sera imputée à l'article 6574 (Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé).

✓ Demande de subvention exceptionnelle de l'association « Comice Audonien 2017 »

Suite à la réunion publique de préparation du Comice 2017 à Saint Ouen en Belin, Monsieur POUSSE Alain a été élu Président.

Monsieur PANNIER présente la demande de subvention de Monsieur POUSSE pour l'organisation du Comice à Saint Ouen en Belin les 26 et 27 août 2017.

Monsieur POUSSE, membre du Conseil Municipal, ne participe pas à cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer 500 € à l'association « Comice Audonien 2017 ».

Monsieur POUSSE donne ensuite les dates des réunions du Comice 2017 qui sont notés sur le calendrier distribué aux conseillers comprenant également les dates de réunion du Conseil Municipal, des dates des manifestations des associations locales, etc...

✓ Choix des entreprises pour les travaux de rénovation du logement communal 7, rue Saint Mamert

Monsieur le Maire présente le rapport d'examen des offres effectué par Monsieur BLIN, maître d'oeuvre suite au marché public selon le mode de procédure adaptée et à l'ouverture des plis en date du 6 octobre 2016.

Pour information, 44 entreprises ont retiré des dossiers, 14 entreprises ont déposé des offres dont aucune par dématérialisation.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

1. Prix des prestations : 50%
2. Valeur technique de l'offre : 50%

Un tableau récapitulatif des lots est présenté aux conseillers municipaux

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres du maître d'oeuvre, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de retenir le classement des offres et d'attribuer le marché aux attributaires proposés :
 - Lot N°1 à l'entreprise EURL LEROI pour 28363,21 € HT
 - Lot N°2 (avec variante préau) à l'entreprise EURL LEROI pour 11 278,56 € HT
 - Lot N°3 (avec variante préau) à l'entreprise EURL LEROI pour 23 155,01 € HT
 - Lot N°4 à l'entreprise AUGEREAU pour 11 437,34 € HT
 - Lot N°5 à l'entreprise AUGEREAU pour 2 012,25 € HT
 - Lot N°6 à l'entreprise EURL LEROI pour 14 569,40 € HT
 - Lot N°7 à l'entreprise SEG pour 4 847,54 € HT
 - Lot N°8 à l'entreprise Sn TESSIER pour 4 780,92 € HT
 - Lot N°9 à l'entreprise SEG pour 3 163,83 € HT
 - Lot N°10 à l'entreprise SARL PRESTA-CARRELAGE pour 6 638,80 € HT
 - Lot N°11 à l'entreprise BOULFRAY pour 5 064,57 € HT

et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives au marché et tous documents s'y rapportant.

Après analyse de ces offres, l'estimation prévisionnelle des travaux par Monsieur BLIN, Maître d'oeuvre est de 115 311,43 € HT.

✓ Travaux d'éclairage des circulations extérieures des ERP

Par délibération en date du 11 décembre 2015, le Conseil Municipal a établi un Agenda d'Accessibilité Programmée qui a été approuvé par Madame la Préfète le 12 avril 2016.

Dans cet agenda, il a été programmé en 2016 des travaux sur la Mairie, l'Ecole et la Salle Audonienne.

Les travaux d'éclairage des circulations extérieures de la Mairie et de l'école concernent l'éclairage de la rampe extérieure de la Mairie ainsi que l'installation de luminaires à l'école (bâtiment côté rue, bâtiment du bas et bâtiment modulaire).

Le devis de l'entreprise SEG concernant cet éclairage de ces circulations extérieures, après négociation, s'élève à 1 300 € HT soit 1 560 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la réalisation de ces travaux par l'entreprise SEG pour un montant de 1 300 € HT soit 1 560 € TTC.

Cette dépense sera imputée à l'article 2313 (Constructions).

Les autres travaux seront réalisés en régie.

✓ Chèques cadeaux personnel communal

Par délibération en date du 6 novembre 2015, le Conseil Municipal a attribué pour Noël 150 € de chèques cadeaux pour 2015 à chaque agent quel que soit le temps de travail.

Pour information, cette attribution peut bénéficier d'une présomption de non assujettissement aux cotisations sociales à condition que le montant total alloué de l'année n'excède pas pour un même salarié 160,90 € en 2016 (5% du plafond mensuel de la sécurité sociale (3 218 €)).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer 160 € de chèques cadeaux pour 2016 à chaque agent quel que soit le temps de travail soit pour les douze agents 1 920 € auquel il convient d'ajouter 19 € de frais de port.

Cette dépense de 1 939 € sera imputée à l'article 6232 (Fêtes et Cérémonies) du Budget 2016 de la commune.

✓ Décisions modificatives aux Budgets 2015 Commune et Service

Assainissement

Afin de réajuster le Budget Primitif 2016, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide des décisions modificatives aux budgets de la commune et du service Assainissement.

Un tableau récapitulant ces modifications est distribué aux conseillers municipaux (annexes 1 & 2).

✓ Souscription de la commune au capital de l'Agence des Territoires de la Sarthe et contrat d'abonnement auprès de l'ATESART

Afin de bénéficier des services de l'Agence des Territoires de la Sarthe, Monsieur PANNIER propose de souscrire au capital de l'Agence des Territoires de la Sarthe.

Cette souscription pour notre commune serait de trois actions au prix de 50 € l'unité.

Un contrat d'abonnement auprès de l'ATESART permettrait de bénéficier notamment d'une aide pour la voirie communale (2 jours par an qui correspondrait à une expertise sur site et chiffrage des travaux avec fourniture d'un cahier des charges type pour la consultation d'entreprises).

Le coût annuel de ce contrat est de 1€ par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (délibération en annexe):

- décide de souscrire trois actions soit 150 € auprès de l'Agence des Territoires de la Sarthe et autorise Monsieur le Maire à représenter la commune et signer tous documents s'y rapportant
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'abonnement annuel auprès de l'ATESART

✓ **Rapport annuel 2015 de la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois » sur le prix et la qualité du Service public de l'assainissement non collectif**

Depuis 2011, les contrôles de conception (contrôle des études de filières d'assainissement), les contrôles de réalisation (contrôle sur le terrain), les contrôles diagnostics et les contrôles liés à la vente d'un bien ont été réalisés en régie.

- 3022 foyers desservis sur le territoire en 2015 pour un nombre total de 8036 foyers dont :
- 692 installations acceptables soit 22,90%
- 897 installations conformes soit 29,68%
- 1187 installations non conformes soit 39,28%
- 246 installations non diagnostiquées soit 8,14%

153 contrôles effectués en 2015 dont :

- 51 conceptions
- 49 réalisations
- 8 diagnostics
- 45 ventes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport d'activités 2015 du Service Public d'Assainissement Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois » qui est consultable en mairie.

✓ **Questions d'Actualité**

➤ **Pour information**

La Mairie sera exceptionnellement fermée le lundi 31 octobre 2016.

➤ **Restaurant Scolaire**

Monsieur PANNIER informe le Conseil Municipal du don de tomates par Monsieur VAUPRÉ Bernard au Restaurant Scolaire.

Le Conseil Municipal remercie Monsieur VAUPRÉ pour ce don.

Monsieur JOURDAIN informe le Conseil Municipal que les membres du Comité du Pays du Mans ont donné un avis favorable pour attribuer le logo « Qualité – Proximité » à hauteur d'une fleur. Une charte de qualité a donc été signée avec le Syndicat Mixte du Pays du Mans.

➤ **Projet enfouissement des réseaux Route des Trois Maillets et Impasse de la Houssaie**

Suite à la demande de futurs travaux d'enfouissements, le service des réseaux du Conseil Départemental a fixé une visite de périmètre le 1^{er} décembre prochain à 9h à la Mairie de Saint Ouen en Belin en présence de ERDF et ORANGE.

➤ **Courrier de Monsieur et Madame HUREAU**

Monsieur PANNIER donne lecture du courrier de Monsieur et Madame HUREAU concernant des remarques sur la sortie des véhicules de la route dite de La Barre sur la route de l'épine. La Commission Aménagement Rural se réunissant le 15 octobre, se rendra sur place.

➤ **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

La première réunion publique aura lieu les 17 octobre à la salle polyvalente d'Ecommoy et le 18 octobre 2016 à la Salle des Fêtes de Téléché. Le diagnostic sera présenté à l'ensemble des personnes publiques à la Salle des Fêtes de Téléché le 22 novembre 2016 à 14h 30.

➤ **Gala des Séniors**

Madame BIGOT indique que 89 personnes se rendront au Gala des Séniors le 29 octobre 2016 à la Rotonde au Mans.

➤ **Bulletin municipal 2017**

Madame FÉVRIER indique que le thème retenu pour le bulletin municipal 2017 est « Faire ensemble ».

Un tour de table des réunions communautaires est effectué.

La prochaine réunion est prévue le 10 novembre 2016 à 20h 30.

La séance est levée à 23h

**Le Secrétaire,
Céline HUBERT**